



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 09 janvier 2007 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Madeleine Girard Devin

Messieurs les conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachanche
Christian Breton

Était également présent à l'assemblée :

Le directeur général, Greffier et Trésorier par intérim: Laurent Levasseur

1.- MOMENT DE RÉFLEXION

2.- PRÉSENCES

3.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général par intérim, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

07-01-001 4.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-002 5.- RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE et du 19 DÉCEMBRE 2006

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 décembre 2006 et de l'assemblée spéciale du 19 décembre 2006 avec l'ajout suivant dans les questions des conseillers du 12 décembre : Mme Madeleine Devin demande un compte rendu sur le projet de construire des toilettes sur la route 167 sud. M. le maire répond que ce projet est en négociation entre le gouvernement du Québec et les autochtones d'Obedjiwan.

Mme Madeleine Girard Devin vote contre la présente résolution.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6. CORRESPONDANCE

07-01-003 6.1 RÉSOLUTION – DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aides financières suivantes :

- Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes : 1500\$
- Studio Extrême : 1340\$
- Tourisme Baie James : une commandite de 2000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ADMINISTRATION

07-01-004 7.1.1 RÉSOLUTION – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 06-03-45

CONSIDÉRANT QUE le 14 mars 2006 le Conseil de Ville de Chapais adoptait la résolution 06-03-45;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution « couvrait les nouveaux administrateurs du conseil d'administration de la Télévision communautaire régionale (T.V.C.R.) relativement aux honoraires judiciaires et extrajudiciaires encourus dans le cadre de poursuites judiciaires intentées contre eux pour des actes ou omissions rétroactifs au 13 mars 2006 »;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2006 le Conseil de Ville de Chapais adoptait la résolution 06-12-185 par laquelle il octroyait à la T.V.C.R. une aide financière lui permettant, entre autres, de couvrir les frais d'une assurance couvrant les administrateurs;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'abroger la résolution 06-03-45.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-005 7.1.2 RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT AU LABORATOIRE S.L. INC DANS LE CADRE DU PROJET CURLING

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de lancer un appel d'offres visant la construction d'un nouveau curling à proximité de l'aréna;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée pour réaliser une étude géotechnique et assurer le suivi de construction;

CONSIDÉRANT que des offres de service ont été obtenues de trois firmes spécialisées en ce domaine;

CONSIDÉRANT que Genivar recommande d'octroyer le mandat d'étude géotechnique et de suivi de construction aux Laboratoires S.L. inc au montant de 12 165\$ plus les taxes applicables;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'octroyer aux Laboratoires S.L. inc. le mandat de l'étude géotechnique seulement, soit une somme de 5190\$ plus les taxes applicables.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



07-01-006

7.1.3 RÉSOLUTION – RENOUELLLEMENT DU CONTRAT D’ENTRETIEN INFORMATIQUE AVEC LA FIRME PG SYSTÈMES D’INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat d’entretien des équipements informatiques de l’Hôtel de Ville est échu depuis le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat permet d’assurer le maintien de l’équipement en bon état de fonctionnement incluant un service d’entretien correctif sur appel;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de soutien technique proposé par la firme PG Systèmes d’information permet un nombre satisfaisant d’interventions, soit 15 heures pour les progiciels de gestion financière et 15 heures pour les progiciels d’évaluation foncière;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais approuve les termes du renouvellement du contrat d’entretien des équipements informatiques tel que transmis par l’entreprise PG Système d’information en date du 6 novembre 2006, contrat affichant des obligations financières annuelles de 1545.65\$ plus taxes;

DE CONCLURE avec la firme PG Systèmes d’information le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels qui couvre la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 et qui prévoit des frais de soutien annuels de 4 620.70\$ plus taxes auxquels s’ajoute le contrat d’entretien et de soutien pour la visionneuse intégrée au coût de 210.70\$ plus taxes;

D’AUTORISER M. Laurent Levasseur, directeur général, greffier et trésorier par intérim à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.1.1 TRAVAUX PUBLICS

07-01-007

7.2.1 RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-375 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-327 CONCERNANT LE STATIONNEMENT D’HIVER

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le règlement 98-327, notamment l’article 8 portant sur le stationnement en hiver;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été donné en séance régulière du Conseil tenue le 12 décembre 2006;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU :

D’ADOPTER le règlement 07-375 modifiant le règlement 98-327 concernant le stationnement d’hiver.

Mme Madeleine Girard Devin vote contre la présente résolution.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



7.3 URBANISME

07-01-008

7.3.1 RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE M. ROBERT BOND À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Bond est au service de la Ville de Chapais comme inspecteur municipal depuis août 1998;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal exerce les activités et responsabilités suivantes :

- Participe à la gestion et au contrôle du règlement d'urbanisme, en répondant, entre autres, aux demandes d'information et/ou de dérogation mineure en provenance des citoyens, aux demandes d'information en provenance des notaires et arpenteurs, en effectuant des analyses de conformité et, si nécessaire, en engageant des procédures et des mesures correctives;
- Participe au comité d'urbanisme;
- Surveille, inspecte et sécurise, s'il y a lieu, les terrains et les immeubles occupés ou à vendre de la municipalité;
- Émet les permis et les autorisations de construction et/ou de rénovation en se conformant au règlement d'urbanisme, au code national de bâtiment et aux autres règlements municipaux;
- Veille à l'application du règlement sur les nuisances publiques et émet, si nécessaire, des avis et des constats d'infraction;
- Émet des permis au vendeur itinérant;
- Contrôle les chiens en les enregistrant et en émettant des licences;
- Assume, l'été, la responsabilité de l'entretien paysager;
- Livre et récupère le courrier tous les jours (bureau de poste) et livre les convocations des assemblées spéciales;
- Effectue tout autre mandat confié par le directeur général, comme des programmes de rénovation et d'économie d'énergie, etc...

CONSIDÉRANT QUE M. Bond œuvre, en vertu de la politique administrative et salariale actuelle, sur la base de 40 heures/ semaine du 1^{er} mai au 1^{er} d'octobre de chaque année et sur la base d'une journée par semaine en dehors de cette période;

CONSIDÉRANT que les services de l'inspecteur municipal sont requis sur une base permanente;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU :

QUE M. Robert Bond devienne, à compter du 4 janvier 2007, un employé à temps régulier de la municipalité sur la base de 35 heures par semaine;

QUE M. Bond soit rémunéré au taux de 20.13\$ l'heure, soit le taux actuel;

QUE M. Bond reçoive, pour son véhicule, 15\$ par jour de travail, soit environ 325\$ par mois;

QUE la politique administrative et salariale des employés cadres de la Ville de Chapais, adoptée le 12 octobre 2004 et ayant pris fin le 31 décembre 2006, continue de s'appliquer, pour les autres conditions de travail, jusqu'à son renouvellement ou remplacement par un autre mécanisme d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



7.5 VARIA

07-01-009

7.5.1 RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-376 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 99-336 CONCERNANT LES CHIENS DANGEREUX

CONSIDÉRANT QUE le règlement 99-336 portant sur les chiens interdits ou permis à certaines conditions ne comprend pas le pitt-bull;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'intégrer la dite race de chien sous la rubrique des chiens permis sous certaines conditions et ce au même titre que le rottweiler;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance régulière du Conseil tenue le 12 décembre 2006;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement no 07-376 modifiant le règlement 99-336 portant sur les chiens interdits ou permis à certaines conditions.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-010

7.5.2 RÉSOLUTION – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer trois (3) représentants au comité de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le maire est déjà membre en vertu de la résolution portant le numéro 06-09-137 ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU QUE le directeur général monsieur Laurent Levasseur et le directeur des travaux publics monsieur Daniel Harvey soient et sont autorisés à siéger sur le comité de sécurité publique.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Mesdames les conseillères Lucie Tremblay et Denise Larouche, de même que Messieurs les conseillers Pascal Dion et Christian Breton transmettent leurs vœux à la population.

QUESTIONS DU PUBLIC

Questions touchant le règlement sur les chiens dangereux.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.
Il est 20 h 15.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général par intérim
Greffier et Trésorier